AFFAIRE Nº 34. - Paiement des honoraires des au Bureau de RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames. Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à verser au BUREAU DE RECHER-CHES GEOLOGIQUES ET MINIERES, la somme de 128 000 Frs GFA, qui a été chargé d'une enquête géologique en vue de la création d'un cimetière à la BRETAGNE.

La dépense est prévue au chapitre 934 - article 615 du Budget

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Jaint Javie le 26 Févrie 1991

bou le light

le décrétaire Cévisal

digné: le lesses

bour copie certifiée conformers.

J. le direction des affaires Friancein

M. C. Dharron